

CAHIER DES CHARGES

*Allocations doctorales
spécifiques EU GREEN*



ALLOCATIONS DOCTORALES SPECIALES

EU GREEN

Introduction

Depuis 2022, l'Université d'Angers est un membre actif d'EU-GREEN, l'alliance d'universités européennes composée de :

- [L'Université de Parme, Italie](#)
- [L'Université d'Oradea, Roumanie](#)
- [L'université Otto von Guericke de Magdebourg, Allemagne](#)
- [L'université de Gävle, Suède,](#)
- [L'université d'Evora, Portugal](#)
- [L'université d'Estrémadure, Espagne](#)
- [L'université technologique de l'Atlantique, Irlande](#)
- [L'université des sciences de l'environnement et de la vie de Wroclaw, Pologne.](#)

Afin de développer les collaborations scientifiques entre les universités de l'alliance EU GREEN, **l'Université d'Angers lance un appel pour financer des allocations doctorales en codirection entre l'UA et une ou plusieurs universités membres du réseau** (l'établissement d'une convention de cotutelle sera encouragée).

Contexte et objectifs

> Qu'est-ce que le projet EU GREEN ?

EU GREEN est une alliance de 9 universités publiques européennes de taille moyenne qui ont uni leurs forces pour placer le développement durable et les [Objectifs de Développement Durable \(ODD\) de l'Organisation des Nations Unies \(ONU\)](#) au cœur de leurs grandes missions universitaires : l'éducation, la recherche, l'innovation et les services à la société.

Lauréate d'un appel à projets de la Commission européenne, l'alliance EU GREEN dispose de 4 ans (de 2023 à 2026) pour expérimenter différentes formes de coopération renforcée. Le travail a été divisé en plusieurs work packages : éducation, recherche, innovation, vie des campus, engagement avec la société, communication, etc. L'UA est plus particulièrement à la tête du groupe de travail sur la recherche et, à ce titre, mène plusieurs actions **visant à développer la collaboration entre nos universités dans le domaine de la recherche**. Le work package recherche est composé de différents clusters thématiques, groupes privilégiés de chercheurs qui travaillent au développement de collaborations à travers des projets de recherche spécifiques :

- Cluster 1 - Paradigme émergent pour la santé et le bien-être
- Cluster 2 - Agriculture, alimentation et durabilité environnementale
- Cluster 3 - Ingénierie et technologie pour le développement durable
- Cluster 4 - Tourisme durable pour le patrimoine culturel et naturel
- Cluster 5 - Sciences de l'éducation pour le développement durable
- Cluster 6 - Défis en matière de biodiversité et de fonction des écosystèmes, une approche macrorégionale

Une définition plus précise de la portée scientifique des pôles est disponible [ici](#).

En plus de l'appel à projets de la Commission européenne, l'UA a levé des fonds supplémentaires via l'ANR au titre de France 2030 et d'Angers Loire Métropole permettant de co-financer ce dispositif d'allocations doctorales et de développer la collaboration en recherche entre nos universités.

> Objectifs

En 2024, l'équivalent de 2,5 contrats doctoraux à temps plein pourra être financé et réparti de la manière suivante :

- Soit une prise en charge à 100% par ce dispositif; le.la doctorant.e sera donc en codirection
- Soit une prise en charge à hauteur de 50% via ce dispositif + un co-financement apporté par le.a directeur.rice de thèse (soit cofinancement externe, du laboratoire, des partenaires EU GREEN etc.). Le.la doctorant.e sera donc en cotutelle.

Les frais d'environnement seront pris en charge (incluant si nécessaire les frais de mobilités des personnes impliquées dans la thèse et un stage de Master recherche). Une estimation budgétaire vous sera demandée dans le formulaire de candidature.

Les projets devront concerner des thèses en codirection et/ou cotutelle entre l'Université d'Angers et au moins un autre partenaire d'EU GREEN et les sujets de recherche proposés doivent s'inscrire dans au moins un des 6 clusters recherche d'EU GREEN (voir liste ci-dessus) et/ou en lien avec les Objectifs du Développement Durable.

Pour les projets avec l'Allemagne ou l'Italie des cofinancements peuvent éventuellement être trouvés ici :

- pour les cotutelles franco-allemandes cf. <https://www.dfh-ufa.org/fr/recherche/cotutelle-de-these/> ou cf. https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/?utm_source=activetrail&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter%20International%20October%202021

-pour les cotutelles franco-italiennes cf. <http://www.universite-franco-italienne.org/appel+a+projets-fr-19-programme+vinci.html>

En cas de cotutelle :

Le.a doctorant.e devra être inscrit.e dans les deux universités et s'acquittera des droits d'inscription à l'université mentionnée dans la convention. Pour l'Université d'Angers, l'inscription devra être renouvelée au début de chaque année universitaire, même si les droits d'inscription sont réglés dans l'autre université. Le.a doctorant.a devra fournir, chaque année universitaire, une copie du certificat de scolarité de l'établissement co-contractant.

[Consulter la note relative aux cotutelles internationales de thèse.](#)

Eligibilité du projet :

- Cohérence avec le projet EU GREEN (lien du sujet de thèse avec l'un des 6 clusters de recherche et/ou avec les ODD des Nations Unies).
- Supervision conjointe proposée : un. superviseur.se doit provenir de l'UA et (au moins) un.e co-superviseur.se doit provenir d'une autre université EU GREEN. La qualité de la supervision sera évaluée. Les règles des écoles doctorales relatives au nombre maximum d'encadrements seront prises en compte.
- Le.la directeur.trice de thèse de l'UA sera titulaire de l'HDR.
- Un avis circonstancié des directions d'unités de recherche des directeur.rice.s de thèse est obligatoire et sera à joindre au projet.

Les projets ne respectant pas ces conditions ne seront pas évalués.

Engagement des participants au projet :

- Mobilité :
 - o Dans le cas d'une thèse en cotutelle, le.a doctorant.e s'engage à passer entre 12 et 18 mois dans le pays partenaire.
 - o Dans le cas d'une co-direction (hors cotutelle), une période de mobilité est obligatoire. La durée de la mobilité devra être cohérente avec le projet. Elle sera précisée dans la description.
- Toutes les publications issues des travaux de thèse seront publiées en Open Access.
- Le recrutement des doctorant.e.s doit être conforme à la réglementation française et au label HRS4R avec un appel à candidatures ouvert largement via Euraxess. Le jury de sélection des candidats devra inclure au moins 1 membre du bureau de l'école doctorale correspondante. Le.a candidat.e sélectionné.e ne doit pas nécessairement provenir d'une université EU GREEN, même si ce type de candidature sera encouragée.

Critères d'évaluation des projets :

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Qualité du projet de recherche proposé (7 points) :

- pertinence par rapport à la (aux) discipline(s),
- actualité et originalité,
- méthodes appropriées et faisabilité,
- perspectives de développement de la collaboration avec le laboratoire EU GREEN partenaire.

2. Encadrement proposé (6 points) :

- CVs des co-superviseur.se.s
- organisation de l'encadrement

3. Une attention particulière sera accordée aux projets proposant un cofinancement (5 points) :

4. Une attention sera portée à la valorisation des travaux de recherche, **notamment par l'engagement du.de la doctorant.e à s'impliquer dans des actions envers la société (2 points).**

Le projet sera noté sur 20. La note seuil est fixée à 12. En cas d'égalité, les perspectives de développement de collaboration pérenne entre les laboratoires EU GREEN seront prioritaires.

Evaluation des candidatures

Diffusion de l'AAP	04/03/2024
Clôture des candidatures*	06/05/2024 18h CET
Envoi de l'avis circonstancié des directeurs d'unité et validation du FUA	06/05/2024 18h CET
Evaluation par la commission de sélection	Mai-Juin 2024

Information auprès de la Commission Recherche	Mai-Juin 2024
Notifications aux lauréats	Juin 2024
Recrutement des candidats	Entre juin et septembre 2024
Début des thèses	Rentrée 2024

* Seuls les dossiers de candidatures complets parvenus dans les délais seront étudiés par le comité de sélection.

Un troisième appel sera probablement proposé ultérieurement.

Procédure

Le dossier complet doit comporter :

- Le formulaire de candidature ci-dessous à compléter via FUA
- L'avis circonstancié du.de la responsable de laboratoire UA
- L'avis circonstancié du.de la responsable de laboratoire européen (ou équivalent) EU GREEN
- En cas de co-financement, l'accord du montant et durée de co-financement
- Description du projet (max. 3 pages en PDF) en répondant aux critères d'évaluation ci-dessus.
- Planning prévisionnel de la thèse et modalités d'organisation de la codirection ou cotutelle avec le partenaire (en PDF)
- Un budget détaillé (voir modèle)
- CV des superviseurs des thèses

Le dossier devra être rempli en français (à l'exception de l'avis du laboratoire européen qui peut être en anglais) [via ce FUA](#) **avant le 06 mai 2024 18h00**.

Le.la responsable de laboratoire UA devra valider le FUA **avant le 06 mai 2024 18h00 via l'email automatique qui lui sera envoyé**.

Le.la responsable de laboratoire UA devra envoyer son avis circonstancié par email à l'adresse eugreenwp3@univ-angers.fr **avant le 06 mai 18h00**.

Reporting scientifique

- Les rapports du CSI devront être fournis avant chaque ré-inscription

INFORMATIONS A RENSEIGNER DANS LE FUA DE CANDIDATURE

Informations du directeur.trice de thèse UA	
Nom et prénom du porteur de projet – directeur.rice de thèse (UA)	
Adresse mail du.de la porteur.euse de projet –directeur.trice de thèse (UA)	
CV du.de la porteur.euse de projet – directeur.trice de thèse (UA)	
Unité de recherche (UA)	

Nombre de thèses actuellement dirigées par le.la porteur.euse du projet (UA) et années de début de ces thèses	
Document à fournir : L'avis circonstancié du responsable de laboratoire UA est à envoyer par email à l'adresse eugreenwp3@univ-angers.fr avant 06 mai 18h00.	
Informations du directeur.trice de thèse EU GREEN	
Nom et prénom du directeur.trice de thèse de l'une des universités EU GREEN partenaire	
Adresse mail du directeur.trice de thèse (EU GREEN)	
CV du.de la porteur.euse de projet – directeur.trice de thèse (EU GREEN)	
Université de rattachement du.de la directeur.trice (EU GREEN)	
Nom du laboratoire de rattachement (EU GREEN)	
Nom et prénom du.de la directeur.ice d'unité	
Adresse électronique du. de la responsable du laboratoire	
Document à fournir : L'avis circonstancié du responsable de laboratoire EU GREEN est à envoyer par email à l'adresse eugreenwp3@univ-angers.fr avant 06 mai 18h00.	
Informations portant sur la thèse	
Sujet de la thèse	
École doctorale concernée par la thèse	
Cluster(s) EU GREEN concerné(s) par le projet - liste des clusters disponibles ici	
Objectifs du développement durable concerné(s) par le projet	
Quelles sont les perspectives de développement de la collaboration avec le laboratoire EU GREEN partenaire ? (2000 caractères max.)	
Joindre en PDF la description du sujet de thèse (maximum 3 pages)	
Planning prévisionnel de la thèse et modalités d'organisation de la codirection ou cotutelle avec le partenaire (en PDF)	
Budget	
Précisez les frais liés à l'environnement de travail (nature et montant) du.de la doctorant.e et leur financement (possible de joindre un budget détaillé en annexe)	
Type de demande : - financement de l'allocation doctorale à 50% (en cotutelle)	

- financement à 100% (en codirection)	
Avez-vous un cofinancement acquis ? Si oui : <ul style="list-style-type: none"> - Nom du financeur et acronyme du projet - Montant du cofinancement en euros (ne seront pris en compte que les cofinancements à hauteur de 60 000 € pour 36 mois de thèse) - Merci de déposer la notification ou la lettre d'engagement du financeur - Personne et adresse de contact au sein de l'université EU GREEN pour la gestion du financement 	
Avez-vous des cofinancements en demande ? Si oui, merci d'indiquer les dispositifs sollicités	
Autres	
Autres établissements impliqués dans le projet de thèse, autres que celui mentionné ci-dessus (si cohérent)	
Votre projet nécessite-t-il l'avis du comité d'éthique de la COMUE Angers-Le Mans ? <i>Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site web de la COMUE rubrique Comité d'éthique de la recherche : Lien ou info-comite.ethique.recherche@contact.univ-angers.fr</i>	